

Plan de Prévention des risques technologiques (PPRT)

L'arrêté préfectoral du 30/12/2008, a prescrit l'élaboration d'un PPRT autour de la société GRUEL FAYER, sur une partie des territoires des communes de : ESTILLAC et ROQUEFORT
Cet arrêté et les documents préparatoires peuvent être consultés en mairie ou sur le site Internet de la DRIRE : <http://www.risques.aquitaine.gouv.fr/>

Dans le cadre de la **concertation** prévue à l'article 5 de cet arrêté une

réunion publique d'information aura lieu
le 16 mars 2009 à 18 h
Salle des associations
à ESTILLAC

en présence notamment des représentants de l'Etat, des Maires des communes concernées, des membres du C.L.I.C. (Comité Local d'Information et de Concertation) et des représentants de l'exploitant du site.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

Accueil par M. le Secrétaire général de la préfecture, président du CLIC, et M. le Maire d'ESTILLAC

Introduction sur la démarche P.P.R.T (Plan de Prévention des Risques Technologiques) par la DRIRE Aquitaine (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement),

Projection d'un film sur les PPRT,

Présentation de l'établissement, des mesures de réduction du risque à la source, des zones de dangers et de l'aléa par l'exploitant du site et la D.R.I.R.E.

Exposé sur les enjeux du territoire concerné, principes et propositions de zonages et de règlement pour l'urbanisation autour du site par la D.D.E.A du Lot-et-Garonne (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture)

Conclusion par M. Le Secrétaire général de la préfecture

Echanges avec les participants